



LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT (CCEE)

Le CCEE de la Réunion se dote d'un nouveau site internet. Dans le but de pouvoir offrir un accès plus facile à ses avis et réflexions (contributions, auto-saisines, productions), le conseil consultatif a procédé à une refonte de son site internet. N'hésitez pas à vous connecter sur le www.ccee.re

PASSER DU SAVOIR-FAIRE AU FAIRE-SAVOIR

Il était important pour le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de proposer aux internautes un nouvel espace. Notre site internet n'avait pas évolué graphiquement depuis plusieurs années et ce qu'il proposait n'était plus en phase avec les tendances actuelles en matière de présentation.

Le but est d'offrir un outil plus agréable et plus simple à la navigation, à des citoyen.ne.s, notamment depuis la crise des gilets jaunes, de plus en plus à la recherche de contenus pour mieux comprendre les mécanismes institutionnels. Le site du CCEE fait partie des ressources susceptibles de répondre à ces préoccupations. Rendez-vous sur le www.ccee.re

LE CCEE, L'ASSEMBLÉE DU PREMIER MOT

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) est une assemblée consultative chargée d'éclairer le conseil régional par des avis dans les domaines culturels, éducatifs et environnementaux. Conseils consultatifs inscrits dans la loi n°82-1171 du 31 décembre 1982, ils existent uniquement dans les départements d'outre-mer.

Le gouvernement de l'époque avait compris, lors de l'installation des premiers conseils régionaux, que la singularité de chaque territoire devait être prise en compte dans le cadre de leurs développements et, qu'à ce titre, les retards des anciennes colonies étaient trop importants face à l'hexagone.

Le rattrapage devait ainsi se faire en prenant en compte toutes les spécificités de ces territoires : culture, histoire, population...

C'est dans ce contexte que les CCEE en complément des CES (Conseil Économique et Social, ancêtre du CESER) apparaissent, en 1984, pour accompagner la collectivité régionale dans le développement de notre île.

Composé d'acteurs et d'actrices de la société civile organisée, (représentants d'associations nommés par le Préfet, sur la base de propositions issues des milieux concernés), le conseil consultatif est composé de 5 commissions s'occupant chacune de thèmes précis.

Le CCEE de la Réunion constitue une instance qui impulse, analyse et apporte ses réflexions pour enrichir et éclairer au mieux la prise de décision finale des élus régionaux. On dit parfois d'elle qu'elle est l'assemblée du premier mot.

La raison en est simple ! Si le CCEE occupe cette fonction de ressource en matière de réflexion et de prospective, ce sont les élus de la collectivité qui, dans la prise de décision, ont toujours le dernier mot.

CONTACT PRESSE :

Mickaël MAILLOT
Directeur du CCEE
0692 68 91 84

mickael.maillot@cr-reunion.fr

Davy Vallée
Chargé de mission
0692 27 81 40

davy.vallee@cr-reunion.fr